

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-123

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Régimes sociaux et de retraite »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	0	0
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	0	122 605
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	0	0
TOTAUX	0	122 605
SOLDE	-122 605	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État sous-jacente au projet de loi de finances, le présent amendement procède à une minoration de 122 605 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission. Cette minoration porte intégralement sur le programme « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins ».